

## FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

### D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	7 <sup>e</sup>
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2023
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département SDL
Filière de formation concernée	SDL-FLE
Laboratoire de Recherche de rattachement	CLLE Montaigne

**Date limite d'envoi des dossiers**

**Mercredi 10 mai 2023**

**Envoi des dossiers par voie dématérialisée :**

[https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita fo/?num\\_cg=67&num\\_form=1](https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita fo/?num_cg=67&num_form=1)

#### Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

#### Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

#### Enseignement et besoins pédagogiques :

Le/la candidat(e) assurera des cours de linguistique générale et didactique du français langue étrangère/seconde en Licence (y compris, dans les options FLE et SDL et école en 3<sup>e</sup> année) et, éventuellement, dans le DU DiFLES. Enseignements en présentiel et à distance.

#### Activité de recherche :

Linguistique générale et didactique du français langue étrangère/seconde. L'ATER recruté(e) sera rattaché(e) à l'unité de recherche CLLÉ Montaigne (UMR 5263).